

Séance ordinaire du conseil d'administration
Mardi 22 mars 2022, à 19 h

À la salle de regroupement du centre Christ-Roi

Projet à approuver lors de la séance du 17 mai 2022

| | |
|-----------------------|---|
| Présences : | David Bolduc Véronique Brault Mariève Charette Olga Daussà Pastor Philippe Larouche Nathalie Riopel Josianne St-Jean Katie Sauriol Luc Stafford, président Vanessa Tessier Éric Thompson |
| Absences : | Véronique Grenier Claudy Harvey, vice-présidente Mélissa Labelle Isabel Venne-Moses |
| Directrice générale : | Julie Bellavance |
| Secrétaire générale : | Jacinthe Fex, absente |
| Invités : | Nancy Côté, coordonnatrice des services de l'enseignement Sébastien Filion, conseiller pédagogique en mathématiques et sciences au primaire Éric Lacelle, directeur intérimaire du Service des ressources matérielles et informatiques Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président, M. Luc Stafford, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

Conformément à l'article 4.3.3 des *Règles de régie interne des séances du conseil des commissaires* applicables à la suite des deux résolutions parapluie (CA-2020-10-0013 et CA-2021-03-0057) sur le maintien du cadre normatif, l'assemblée nomme, en l'absence de la secrétaire générale, M^{me} Annie Lamoureux à titre de remplaçante.

À la suite de la prise des présences, la secrétaire générale par intérim, M^{me} Annie Lamoureux, confirme qu'il y a quorum.

Le président informe les membres que M^{me} Isabel Venne-Moses s'est jointe au conseil d'administration. M^{me} Venne-Moses a été nommée à titre de membre du personnel de soutien. Elle a été assermentée le 16 février dernier.

2. CA-2022-03-0137 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'administratrice Nathalie Riopel propose que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 10.6 de l'agenda de consentement pour le placer au point 10. Les points subséquents se décalent de 11 à 14.
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance du 16 novembre 2021 et de l'ajournement du 30 novembre 2021.
 4. Période de questions et correspondance des élèves.
 5. Période de questions et correspondance du public.
 6. Rapport du président.
 7. Rapport de la direction générale :
 - 7.1 Planification stratégique du ministère de l'Éducation.
 - 7.2 Synthèse des cibles du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).
 8. Rapports des comités :
 - 8.1 Comité des ressources humaines – 14 décembre 2021.
 - 8.2 Comité des ressources humaines – 15 février 2022 :
 - 8.2.1 Structure administrative (Plan d'effectif) du personnel cadre 2022-2023.
 - 8.3 Comité de vérification – 22 février 2022.
 - 8.4 Comité de gouvernance et d'éthique – 9 mars 2022.
 9. Points des services :
 - 9.1 Résiliation de contrat – SRMI.
 - 9.2 Projet maintien d'actifs – Réfection plancher, plafond et ventilation Pavillon – SRMI.
 - 9.3 *Cadre organisationnel des services de garde* – SRF.
 - 9.4 Dossier sur le développement durable – SRÉ, SRMI.
 10. *Politique relative à la contribution financière des parents* – SRF.
 11. Agenda de consentement :
 - 11.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$ – SRF.
 - 11.2 Plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2022-2023 – SSG.
 - 11.3 Liste des écoles et des centres 2022-2023 – SSG.
 - 11.4 Actes d'établissement 2022-2023 – SSG.
 - 11.5 Plan d'effectif du personnel de soutien 2022-2023 – SRF.
 - 11.6 Nomination de l'auditeur externe – SRF.
 - 11.7 Projet d'embellissement cour d'école – EPSJ.
 - 11.8 Déclarations sur les normes d'éthique et de déontologie – Articles 4 et 12 – SSG.
 12. Autre sujet.
 13. Huis clos.
 14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CA-2022-03-0138 : PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'administratrice Véronique Brault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 soit adopté comme expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi :

8.4. Régime d'emprunts court terme

Un suivi sera effectué au point 8.3 – Comité de vérification de la présente rencontre.

CA-2022-03-0139 : PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 30 NOVEMBRE 2021

L'administrateur David Bolduc propose que le procès-verbal de l'ajournement du 30 novembre 2021 soit adopté comme expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

9.1.3 Demande de l'UQAT, terrain du CSSHL

L'administratrice Josianne St-Jean souhaite connaître l'issue de la rencontre avec les représentants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Un suivi sera effectué au point 8.3 – Comité de vérification de la présente rencontre.

9.3.1 Transport – Autres clientèles

Un membre du conseil d'administration demande si le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) a reçu des demandes depuis le mois de janvier. Aucune à ce jour n'a été portée à la connaissance du CSSHL. Il est suggéré de revenir sur la demande du passeport vaccinal afin de se conformer à l'adaptation des mesures sanitaires.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DU PUBLIC

Il n'y a aucun public.

Le président, M. Luc Stafford, présente une nouvelle procédure pour la participation du public aux séances du conseil d'administration.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Luc Stafford, présente son rapport.

M. Stafford tient à souligner la rigueur du personnel. De plus, il est très sollicité par la population et la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ). De ce fait, le président souhaite connaître l'avis des administrateurs lorsqu'il reçoit des courriels de la population et de la FCSSQ. Il

est entendu qu'il fera le transfert au service approprié et qu'en cas de doute le sujet sera traité au point correspondance du conseil d'administration.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, présente son rapport.

7.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

La directrice générale présente aux membres l'échéancier de travail déposé par le ministère de l'Éducation (MEQ). Le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) commencera les travaux d'analyse et de mise à jour des cibles du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

7.2 SYNTHÈSE DES CIBLES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

La directrice générale présente le bilan des objectifs 2018-2022 du PEVR. Au regard de cette première analyse, des enjeux demeureront présents et d'autres s'ajouteront.

Le président, M. Luc Stafford, souligne l'importance de la participation des parents et des partenaires dans la révision du PEVR.

M. Éric Lacelle, directeur intérimaire du Service des ressources matérielles et informatiques, M^{me} Nancy Côté, coordonnatrice aux services de l'enseignement, M. Sébastien Filion, conseiller pédagogique en mathématiques et sciences au primaire, se joignent à la rencontre, il est 19 h 56.

Le point 9 est traité immédiatement.

9. POINTS DES SERVICES

9.1 RÉSILIATION DE CONTRAT

M. Éric Lacelle présente le dossier concernant la résiliation d'un contrat de services à la suite de trois (3) avis de non-conformité. Les démarches de résiliation se sont terminées en décembre 2021.

M^{me} Julie Bellavance mentionne que les contrats de moins de 750 000 \$ sont attribués par la direction générale. Il faudrait modifier la délégation de pouvoirs afin d'y inclure la résiliation de contrats également.

9.2 CA-2022-03-0140 : PROJET MAINTIEN D'ACTIFS – RÉFECTION PLANCHER, PLAFOND ET VENTILATION (854072 – PAVILLON) – AO601A

Exposé du dossier : Le projet touche plusieurs secteurs du Pavillon Saint-Joseph et regroupe plusieurs travaux dont la réfection de planchers et de plafonds dans certains locaux, l'ajout de ventilation dans les classes du secteur central ainsi que du secteur sud et le gymnase (échangeurs d'air centraux incluant climatisation).

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Thompson

D'ACCORDER à la firme Construction Gilles Paquette Ltée, le contrat de rénovation au Pavillon Saint-Joseph (854072) pour la somme forfaitaire de 1 999 999 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE

La directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, présente le projet de document *Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire* aux administrateurs. La période de consultation se tiendra d'ici quelques jours jusqu'au mois de mai afin d'en faire l'adoption à la séance du conseil d'administration qui se tiendra le 17 mai prochain.

En complément d'information, le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* actuel ainsi que le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* sont déposés. Ce dernier entrera en vigueur bientôt.

9.4 DOSSIER SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Éric Lacelle présente un diaporama faisant le portrait actuel du Développement durable (DD) au sein du CSS.

M^{me} Nancy Côté et M. Sébastien Filion présentent un diaporama faisant état des orientations du MEQ dans ce dossier. Actuellement, le MEQ alimente le réseau scolaire pour que chaque CSS maximise le développement durable. M^{me} Côté et M. Filion soulignent les trois (3) piliers suivants : social, environnemental et économique ainsi que 16 principes qui s'appuient sur les piliers. M. Filion explique la démarche entreprise ainsi que la provenance des 16 principes.

Le président, M. Luc Stafford, soulève qu'il serait intéressant de s'adjoindre un chercheur pour analyser notre empreinte carbone et proposer des moyens concrets pour développer des établissements durables et des pratiques écoresponsables.

Le point 8 est traité immédiatement, il est 20 h 52.

8. RAPPORTS DES COMITÉS

8.1 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – 14 DÉCEMBRE 2021

L'administratrice Josianne St-Jean, présidente du comité des ressources humaines, résume la rencontre ayant eu lieu le 14 décembre dernier.

8.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – 15 FÉVRIER 2022

L'administratrice Josianne St-Jean, présidente du comité, résume la rencontre ayant eu lieu le 15 février 2022.

8.2.1 CA-2022-03-0141 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE (PLAN D'EFFECTIF) DU PERSONNEL CADRE 2022-2023

ATTENDU l'article n° 86 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs*;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Pierre-Neveu et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), section locale;

IL EST PROPOSÉ PAR Philippe Larouche

QUE soit adoptée la structure administrative (plan d'effectif) du personnel cadre 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 COMITÉ DE VÉRIFICATION – 22 FÉVRIER 2022

L'administrateur Philippe Larouche, président du comité de vérification, résume la rencontre ayant eu lieu le 22 février dernier.

8.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – 9 MARS 2022

L'administrateur David Bolduc, président du comité, résume la rencontre ayant eu lieu le 9 mars 2022.

10. POLITIQUE RELATIVE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARENTS

Le comité de parents a pour fonction d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci pour adoption, la *Politique relative aux contributions financières des parents*, comme le prévoit l'article 192 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

Ainsi, le comité de parents, en collaboration avec le centre de services scolaire, a révisé la *Politique relative aux contributions financières des parents* pour l'année 2022-2023 à sa séance du 25 janvier dernier.

Cette politique tient compte du projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* publié dans la Gazette officielle du Québec le 16 février 2022 (actuellement en consultation pour une période de 45 jours) et de l'aide-mémoire produit par le ministère de l'Éducation (MEQ).

À la suite de cette révision, le comité de parents recommande de maintenir le statu quo pour l'application de la politique en 2022-2023.

Cette politique doit faire l'objet d'une consultation auprès du comité consultatif de gestion ainsi qu'auprès des conseils d'établissement en prévision d'une adoption à la séance du conseil d'administration du 17 mai 2022.

Les membres conviennent d'envoyer leurs commentaires sur le projet de règlement actuellement en consultation. L'administratrice Mariève Charette acheminera au secrétariat général une lettre résumant les commentaires relevés.

**CA-2022-03-0142 : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF À LA GRATUITÉ DU MATÉRIEL DIDACTIQUE
ET À CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT
ÊTRE EXIGÉES - COMMENTAIRES**

ATTENDU la publication du projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* le 16 février 2022 à la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU la possibilité d'émettre des commentaires pour une période de 45 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QUE la réalité du 21^e siècle oblige les parents à travailler afin de faire grandir économiquement notre milieu et notre société;

ATTENDU QUE plusieurs milieux scolaires, dont le nôtre, possèdent un indice de défavorisation élevé;

ATTENDU QUE ce n'est plus un choix, mais une réalité que de laisser les enfants à l'école toute la journée;

ATTENDU QUE les élèves bénéficiant du transport scolaire ont l'obligation de dîner à l'école, car il est impossible d'obtenir un autre service ou de retourner à la maison;

ATTENDU QUE l'environnement scolaire permet aux élèves de recevoir les services éducatifs auxquels ils ont droit comme sociabiliser, apprendre à vivre en groupe, participer à des activités parascolaires auxquelles ils n'ont pas accès autrement, pratiquer des sports, bonifier leurs études (travaux scolaires);

ATTENDU QUE le service du midi comporte beaucoup plus que simplement manger et jouer dehors et que ledit service permet aux différents intervenants (enseignants, professionnels, autres) d'écouter et d'éduquer les jeunes présents ainsi que leur permettre de participer aux activités qu'ils supervisent;

ATTENDU QUE notre centre de services scolaire (CSS) n'utilisera pas le montant maximal de la nouvelle balise au cout de 3 \$ par jour, considérant cette somme trop élevée pour nos parents;

ATTENDU QUE le CSS doit absorber le déficit occasionné entre les frais qu'il nous semble juste de charger aux parents et les frais relatifs à la présence des divers intervenants le midi;

ATTENDU QU'une journée d'école, c'est un tout et que la période du dîner est un service à l'élève au même titre qu'une récréation ou un service éducatif;

IL EST PROPOSÉ PAR Mariève Charette et **SECONDÉ** par Katie Sauriol

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation que les frais de surveillance du midi soient visés par la gratuité scolaire et ainsi faire disparaître lesdits frais pour les parents et les centres de services scolaires.

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation de financer aux centres de services scolaires les frais liés à la surveillance du midi au même titre que les frais liés au transport scolaire.

D'ENVOYER une copie certifiée conforme de la présente résolution à M^{me} Marie-Ève Chamberland, secrétaire générale du ministère de l'Éducation, à titre de commentaires sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AGENDA DE CONSENTEMENT

11.1 LISTE DES CHÈQUES DE PLUS DE 15 000 \$ (DÉPÔT)

La liste de chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 28 février 2022 est déposée.

11.2 CA-2022-03-0143 : PLAN TRIENNAL DE DESTINATION ET DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES 2022-2023

Exposé du dossier : Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à faire l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR Mariève Charette

D'ADOPTER le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023* (SG-2022-12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 CA-2022-03-0144 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2022-2023

Exposé du dossier : Chaque année, à la suite de la procédure de consultation liée au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, le centre de services scolaire détermine, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à faire l'adoption annuelle de la liste de ses écoles et de ses centres;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR Mariève Charette

D'ADOPTER la *Liste des écoles et des centres 2022-2023* (SG-2022-10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 CA-2022-03-0145 : ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

Exposé du dossier : Chaque année, à la suite de la procédure de consultation liée au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, le centre de services scolaire délivre, compte tenu de ce plan, un acte d'établissement à ses écoles ainsi qu'à ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à faire l'adoption annuelle des actes d'établissement de ses écoles et de ses centres;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR Mariève Charette

D'ADOPTER les *Actes d'établissement 2022-2023* (SG-2022-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.5 CA-2022-03-0146 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN GÉNÉRAL
2022-2023**

Exposé du dossier : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

ATTENDU QU'annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu;

ATTENDU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 des dispositions de la convention collective concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Mariève Charette

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel de soutien général pour l'année scolaire 2022–2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 CA-2022-03-0147 : NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Exposé du dossier : Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides doit nommer un auditeur externe à la suite de l'appel d'offres sur invitation du 18 février 2022.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a invité des firmes comptables à présenter une offre de services pour l'audit des opérations financières des années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

ATTENDU QU'une seule firme a répondu à cet appel d'offres;

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la présentation au comité de vérification du 22 février 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Mariève Charette

D'ACCORDER à la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. le mandat d'audit externe pour les exercices financiers des années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7 CA-2022-03-0148 : PROJET D'EMBELLISSMENT COUR D'ÉCOLE - PAVILLON SAINT-JOSEPH (854072)

Exposé du dossier : L'École Polyvalente Saint-Joseph présente une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation afin de procéder à l'aménagement de la cour d'école du Pavillon (coin des rues Limoges et du Pont).

ATTENDU QUE l'École Polyvalente Saint-Joseph présente un projet d'embellissement de la cour d'école du Pavillon Saint-Joseph concernant le secteur situé au coin des rues Limoges et du Pont;

ATTENDU QUE le projet présente l'aménagement de nouvelles infrastructures extérieures (terrain multisport et classe extérieure) afin d'y tenir des activités pédagogiques et sportives pour les élèves;

ATTENDU QUE cet espace favorisera le développement de saines habitudes de vie, tant pour les élèves que pour la communauté et qu'il permettra un meilleur accès à des installations sécuritaires et de qualité dans un milieu socioéconomique défavorisé;

ATTENDU QUE ce projet permettra un apport structurant pour nos élèves et bénéficiera à l'ensemble de la population ;

ATTENDU la recommandation positive de la directrice de l'École Polyvalente Saint-Joseph et de la directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides;

IL EST PROPOSÉ PAR Mariève Charette

QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides autorise la présentation *du Projet d'embellissement de la cour d'école – Pavillon Saint-Joseph* au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*.

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère.

QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides désigne M^{me} Julie Bellavance, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.8 DÉCLARATIONS SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE - ARTICLES 4 ET 12

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les déclarations suivantes des membres sont déposées devant le conseil d'administration à l'exception des membres cités ci-dessous :

- Déclaration et engagement à respecter et à en promouvoir le respect des normes d'éthique et de déontologie (art. 4);
- Déclaration des intérêts personnels (art. 12).

Membres :

- Véronique Grenier;
- Claudy Harvey;
- Mélissa Labelle;
- Katie Sauriol.

La secrétaire générale s'assurera d'obtenir les déclarations manquantes incessamment. Par la suite, elle assurera la gestion et la conservation de ces déclarations.

12. AUTRE SUJET

Il n'y a aucun autre sujet.

La directrice générale, la secrétaire générale par intérim et l'administratrice Katie Sauriol quittent la rencontre, il est 21 h 54.

13. HUIS CLOS

CA-2022-03-0149 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administrateur Philippe Larouche d'ouvrir le huis clos, il est 21 h 56.

CA-2022-03-0150 : CLÔTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administratrice Vanessa Tessier de clore le huis clos, il est 22 h 24.

14. CA-2022-03-0151 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice Nathalie Riopel propose la levée de la séance, il est 22 h 25.



Luc Stafford, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale